



PREFECTURE DE L'ESSONNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



**SPECIAL MARS 2008 N°2**

Issn 0758 3117





## **PREFECTURE DE L'ESSONNE**

### **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

### **SPECIAL MARS 2008 N°2**

L'intégralité du présent recueil a fait l'objet d'une publication et d'un affichage le 17 mars 2008 dans les locaux de la préfecture, et des sous-préfectures de Palaiseau et Etampes. Il est également consultable sur le site Internet de la Préfecture (**[www.essonne.pref.gouv.fr](http://www.essonne.pref.gouv.fr)**)

**ISSN 0758 3117**



**DIRECTION DE LA  
COORDINATION  
INTERMINISTERIELLE**

**Page 3 – ARRETE N° 2008-PREF-DCI/2-012 du 4 mars 2008** portant délégation de signature à Mme Pascale CUITOT, directrice des relations avec les collectivités locales

**Page 5 – ARRETE n° 2008-PREF-DCI//2-013 du 10 mars 2008** portant délégation de signature à Mme Colette BALLESTER, directrice des ressources humaines et des moyens

**Page 7 – LISTE du 22 janvier 2008** des organismes agréés à délivrer le certificat de visite des meublés classés tourisme

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
INTERMINISTERIELLE**



## ARRETE

N° 2008-PREF-DCI/2-012 du 4 mars 2008

portant délégation de signature à Mme Pascale CUITOT,  
directrice des relations avec les collectivités locales

### LE PRÉFET DE L'ESSONNE

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 23 mai 2006 portant nomination de M. Gérard MOISSELIN, préfet, en qualité de préfet de l'Essonne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2006-PREF-DCI/2-121 du 31 août 2006 portant délégation de signature à Mme Pascale CUITOT, directrice des relations avec les collectivités locales

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture,

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à Mme Pascale CUITOT, directrice des relations avec les collectivités locales, pour signer, en toutes matières ressortissant à ses attributions, tous arrêtés, actes, décisions, pièces et correspondances relevant du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ou des départements ministériels ne disposant pas de service en Essonne.

**ARTICLE 2** - Sont exclues des délégations de signature consenties par l'article 1er du présent arrêté les matières ci-après :

- les arrêtés à caractère réglementaire,
- les actes portant nomination des membres des comités, conseils et commissions.

**ARTICLE 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale CUITOT, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er du présent arrêté sera exercée par :

- Mme Monique HORNN, attachée principale d'administration, chef du bureau des finances locales et de la fonction publique territoriale,
- ou Mme Christiane RATAT, attachée d'administration, chef du bureau des collectivités locales,
- ou Mme Joëlle LECLAIRE, attachée d'administration, chef du bureau des affaires financières et des dotations de l'Etat,
- ou M. Joël MELINGUE, attaché d'administration, chef du bureau des élections et des affaires générales des collectivités locales.

**ARTICLE 4** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale CUITOT et du chef de bureau compétent, la délégation de signature sera exercée dans les limites des attributions de chacun des bureaux par :

- Mme Lise BAUDOT, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau des collectivités locales,
- Mme Nicole HUMBERT, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau des affaires financières et des dotations de l'Etat,
- M. Dominique MICHEL, secrétaire administratif de classe normale, adjoint au chef du bureau des élections et des affaires générales des collectivités locales,
- Mme Ibtisem BOUSSANDEL, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau des finances locales et de la fonction publique territoriale.

**ARTICLE 5** - L'arrêté préfectoral n° 2006-PREF-DCI/2-121 du 31 août 2006 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 6** - Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**LE PREFET,**

**Signé : Gérard MOISSELIN**

## ARRETE

n° 2008-PREF-DCI//2-013 du 10 mars 2008

portant délégation de signature à Mme Colette BALLESTER,  
directrice des ressources humaines et des moyens

### LE PREFET DE L'ESSONNE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 23 mai 2006 portant nomination de M. Gérard MOISSELIN, préfet, en qualité de préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-PREF-DCI/2-055 du 13 décembre 2007 portant délégation de signature à Mme Colette BALLESTER, directrice des ressources humaines et des moyens ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée, à compter du 17 mars 2008, à Mme Colette BALLESTER, directrice des ressources humaines et des moyens, pour signer et viser en toutes matières ressortissant à ses attributions, tous arrêtés, actes, décisions, pièces et correspondances relevant du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ou des départements ministériels ne disposant pas de service en Essonne, et notamment pour la liquidation et l'ordonnancement des crédits de rémunération des personnels affectés à la préfecture.

**ARTICLE 2** : Sont exclues des délégations consenties à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté les matières ci-après :

- les arrêtés à caractère réglementaire,
- les actes portant nomination des membres de comités, conseils et commissions,
- les décisions attributives de subvention.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Colette BALLESTER, la délégation de signature prévue à l'article 1<sup>er</sup> est donnée à

- Mme Claire LAVOUË-DESDEVISES, attachée principale d'administration, chef du service des ressources humaines,
- M. Olivier BERGER, attaché principal d'administration, chef du service des moyens généraux,
- M. Patrice BELVISI, attaché principal d'administration, chef du bureau du pôle juridique et de la documentation,
- Mme Solange SAGET, ingénieur principal, chef du service départemental des systèmes d'information et de communication,

dans les limites des attributions du service des ressources humaines, à

- M. Olivier VERCASSON, attaché d'administration, adjoint au chef de service,
- Mme Giulia ELAIN, secrétaire administrative de classe supérieure, chef du bureau de l'action sociale par intérim, pour les affaires relevant du service départemental d'action sociale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,
- Mme Manuella IOUSSOUFF, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, animatrice de formation, pour les affaires relevant de la section de la formation,

dans les limites des attributions du service des moyens généraux, à

- Mme Elisabeth FOUASSIER, secrétaire administrative, adjointe au chef de service,
- M. Dominique LECLAIRE, contrôleur, pour les affaires relevant de la section « affaires immobilières et patrimoine »,

dans les limites des attributions du service départemental des systèmes d'information et de communication, à

- M. Fabien CORNET, attaché analyste, adjoint au chef de service.

**ARTICLE 4** : L'arrêté préfectoral n° 2007-PREF-DCI/2-055 du 13 décembre 2007 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**LE PREFET,**

**Signé Gérard MOISSELIN**

**LISTE DES ORGANISMES AGREES**  
**A DELIVRER LE CERTIFICAT DE VISITE**  
**DES MEUBLES CLASSES TOURISME**

**Relais Départemental des gîtes de France**  
Présidente : Madame Monique GOGUELAT  
19, rue des Mazières  
91000 EVRY  
Téléphone : 01.64.97.23.81  
Fax: : 01.64.97.23.70  
E-mail : [info@gites-de-france-essonne.com](mailto:info@gites-de-france-essonne.com)

**Comité Départemental du Tourisme de l'Essonne**  
19, rue des Mazières  
91000 EVRY  
Téléphone : 01.64.97.35.13  
Fax : 01.64.97.23.70  
E-mail : [cdt@tourisme-essonne.com](mailto:cdt@tourisme-essonne.com)